

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 4 SEPTEMBRE 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 24 août 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 83 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 6 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
 Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, M. SAKAS, Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, DI RUPO, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, ~~MM. SPEER~~, MARTIN, Mmes ~~BLAZE, NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, je vous propose d'entamer nos travaux, mais avant cela je dois excuser l'absence de M. Bernard BIEFNOT et de Mme Brigitte NAMUR. Les points suivants sont remis, le 1 24), les 50, 51, 53, 55 et 56.

1^{er} objet : POLICE – CIRCULATION

1) Cuesmes, rue de l'Arsenal. Abrogation d'un emplacement PMR. Police 6002/CU/2

ADOPTÉ à l'unanimité - 1e annexe

2) Ghlin, rue des Patriotes. Abrogation du stationnement semi-mensuel alterné. Création d'un emplacement PMR. Police 6002/GH/12

ADOPTÉ à l'unanimité – 2e annexe

3) Jemappes, rue Taillies. Réglementation du stationnement. Marques au sol. Police 6002/JE/137

ADOPTÉ à l'unanimité - 3e annexe

4) Jemappes-Flénu. Plan de circulation. Modifications. Police 6002/JE/OD

ADOPTÉ à l'unanimité - 4e et 5e annexe

5) Cuesmes, école des Sorbiers. Ghlin, école Ch. Plisnier. Aménagement de sécurité aux abords des écoles Z30. Police 6002/Z30/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 6e annexe

6) Havré, rue de l'Europe. Abrogation d'un emplacement PMR. Police 6002/HAV/35

ADOPTÉ à l'unanimité – 7e annexe

7) Cuesmes, rue du Tournesol. Création d'un emplacement PMR. Police 6002/CU/85

ADOPTÉ à l'unanimité – 8e annexe

8) Jemappes, rue du Fort Mahon. Création d'un emplacement PMR. Police 6002/JE/53

ADOPTÉ à l'unanimité – 9e annexe

9) Hyon, rue de l'Héribus. Création d'un emplacement PMR. Police 6002/HY/42

ADOPTÉ à l'unanimité – 10e annexe

10) Jemappes, Voie Berthe. Abrogation d'un emplacement PMR. Police 6002/JE/153

ADOPTÉ à l'unanimité – 11e annexe

11) Cuesmes, Voie de Wasmes. Création d'un emplacement PMR. Police 6002/CU/91

ADOPTÉ à l'unanimité - 12e annexe

12) Nimy, rue Goffin, 6. Réglementation du stationnement. Marques au sol.
Police 6002/NI/28

ADOPTÉ à l'unanimité – 13e annexe

13) Maisières, rue Grande. Avis du Conseil communal sur le projet d'arrêté ministériel relatif à un aménagement de sécurité. Police 6002/MAI/13

ADOPTÉ à l'unanimité – 14e annexe

14) Mons, avenue de Gaulle. Création d'une zone « Riverains ». Police 6002/228

ADOPTÉ à l'unanimité - 15e annexe

15) Mons, avenue Maistriau. Création d'une zone « Riverains ». Police 6002/171

ADOPTÉ à l'unanimité – 16e annexe

16) Obourg, rue de St Macaire. Réglementation du stationnement et de la circulation.
Police 6002/OB/39

ADOPTÉ à l'unanimité – 17e annexe

17) Mons, rues Damoiseaux et du Gouvernement. Création d'une zone de « Dépose-minute ». Police 6002/OD

M. BEUGNIES, Conseiller : Pour le point 17) en tant que membre de la Commission administrative de l'école Mirguet, je voudrais remercier le Collège pour cette dépose minute qui était demandée par la direction, c'est-à-dire que maintenant, dorénavant, les parents pourront déposer leurs enfants à l'école Mirguet sans être dérangés par les voitures qui sont en stationnement, le temps de la rentrée à l'école et le temps de la sortie de l'école. Je remercie le Collège.

ADOPTÉ à l'unanimité -18 e annexe

18) Mons, rue des Fripiers. Création d'une zone de chargement et de déchargement.
Police 6002/91

ADOPTÉ à l'unanimité - 19e annexe

19) Mons, rue de la Coupe. Création d'une zone de chargement et de déchargement.
Police 6002/161

ADOPTÉ à l'unanimité – 20e annexe

20) Mons, rue Grand Route. Création d'un emplacement pour personnes handicapées.
Police 6002/GEP/407

ADOPTÉ à l'unanimité – 21e annexe

21) Mons, Rampe Ste Waudru. Réglementation du stationnement. Abrogation d'une interdiction. Police 6002/340

ADOPTÉ à l'unanimité – 22e annexe

22) Mons, rue Cronque. Réglementation de la circulation et du stationnement. Zone Piétonne – modification. Police 6002/96

ADOPTÉ à l'unanimité – 23e annexe

23) Mons, Parc du Bois de Mons. Réglementation de la circulation. Police 6002/37

ADOPTÉ à l'unanimité – 24e annexe

24) St Denis, Place de St Denis. Implantation de coussins aux abords de l'école communale. Police 6002/OB/30

REMIS

2^e objet : Achat de matériel pour le circuit du nouveau local masques – approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI BE 2006

ADOPTÉ à l'unanimité –25e annexe

3^e objet : Acquisition d'une camionnette nettoyage de route – approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI BE 2006

ADOPTÉ à l'unanimité – 26e annexe

4^e objet : Acquisition d'une berce conteneur haute pour aménagement cellule chimique – approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI BE 2006

ADOPTÉ à l'unanimité - 27e annexe

5^e objet : Statut pécuniaire du personnel non enseignant – Modifications. 1^e RGB/STAT/3

ADOPTÉ à l'unanimité –28e annexe

6^e objet : Personnel contractuel – Octroi progressif des barèmes « RGB » - Modification.
1^e 04.1818

ADOPTÉ à l'unanimité – 29e annexe

7^e objet : Redistribution du temps de travail – Départ anticipé à mi-temps (Prorogation). 1^e 4939.A

ADOPTÉ à l'unanimité – 30e annexe

8^e objet : PGV 2005 – Coordination contrat de Ville – Matériel informatique (3 lots)
Lot 1 et lot 2 : approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1^e E/2006.PGV.832.420.01.02EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 31e annexe

9^e objet : PGV 2005 – Coordination contrat de Ville – Matériel informatique (3 lots)
Lot 3 : Matériel Informatique District
Information de la décision du Collège du 22/08/2006 par application de l'article L-1222.3 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
3e/1^e E/2006.PGV.832. 420.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 32e annexe

10^e objet : PGV 2005 – Coordination Contrat Ville – Acquisition de mobilier (2 lots).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e/1^e E/2006.PGV.832.421/EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 33e annexe

11^e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail applicable au personnel de l'Administration Centrale et de ses services – Modifications – Approbation.
1^e 4399.19

ADOPTÉ à l'unanimité – 34e annexe

12^e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail applicable au personnel de la Cité de l'Enfance – Modifications – Approbation. 1^e 4399.17

ADOPTÉ à l'unanimité – 35e annexe

13^e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail applicable au personnel de la M.R.S. d'Havré – Approbation. 1^e 4399.18

ADOPTÉ à l'unanimité – 36e annexe

84^e objet : POLICE-CIRCULATION. Création d'un emplacement pour personnes handicapées rue Defrise à Flénu. Police 6002/FL/40

ADOPTÉ à l'unanimité – 37e annexe

14^e objet : Achat et placement de stèles dans les cimetières de Mons.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e/2^e E/2006.878.283/SMC

ADOPTÉ à l'unanimité - 38e annexe

15^e objet : Cimetières, acquisition de cellules de columbariums. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2006.878.285.00/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 39e annexe

16^e objet : Administration communale – Acquisition de mobilier. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2006.104.021.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité - 40e annexe

17^e objet : Acquisition d'une balayeuse hydrostatique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/2006.136.042.02/GT

ADOPTÉ à l'unanimité - 41e annexe

18^e objet : Anciens Ateliers Piérart – phase 3-1^e partie – Travaux de sécurisation
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e/1^e E/2006.104.015.00/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 42e annexe

19^e objet : Machine à Eau – Aménagement
 Lot 1 : fourniture et pose de stores antisolaire intérieurs à commandes électriques.
 Lot 2 : alimentation électrique pour stores intérieurs.
 Lot 3 : fourniture de cimaises et accessoires.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e/1^e E/2006.SUB.762.172.00/AS

ADOPTÉ à l'unanimité - 43e annexe

20^e objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de coffres-forts. Approbation
 du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3e
 E/2006.722.136.00/FH

ADOPTÉ à l'unanimité - 44e annexe

21^e objet : Bâtiments scolaires – fourniture et pose de tentures et stores.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e/3^e E/2006.722.137.00/FH

ADOPTÉ à l'unanimité – 45e annexe

22^e objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation du projet et
 détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2006.482.114.00/CDP

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit de l'entretien des cours d'eau non navigables.
 Donc, l'évacuation des eaux de ruissellement des voiries, l'évacuation des eaux usées
 de certains quartiers. On évoque à Havré les ruisseaux du Brûlé, à Havré et Obourg les
 Culés et à Hyon le fossé de la rue de la Genièvrerie. Ma question, M. l'Echevin
 BIEFNOT, est la suivante : on les appelle tous des cours d'eau alors pourquoi ne parle-
 t-on pas du By, personnellement je ne parle même pas de la Trouille parce que ce n'est
 pas du ressort de la Ville, n'est-ce pas ? Vous pouvez me le confirmer. Je pense.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Pardonnez-moi Madame mais j'aurais voulu vous
 demander de répéter votre question, je ne vous ai pas bien entendu.

Mme MERCIER, Conseillère : Ah bon, ce n'est rien. Je ne vais pas tout reprendre
 puisqu'il s'agit de l'entretien des cours d'eau non navigables et tous ces cours d'eau que
 j'ai rappelés, on les appelle tous des cours d'eau alors pourquoi pas le By, je ne parle
 même pas de la Trouille parce que ce n'est pas du ressort de la Ville si je me souviens

bien, que j'avais déjà posé cette question concernant la Trouille autrefois et est-ce que vous pouvez me confirmer, donc il n'y aurait que le By.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Le By relève de la compétence de la Province.

Mme MERCIER, Conseillère : Ah aussi. D'accord et la Trouille, la Province également ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : la Trouille, la Région Wallonne. En fait, toute cette problématique aurait dû être réglée il y a quelques années puisqu'on avait annoncé que l'ensemble des cours d'eau serait de la compétence de la Région Wallonne, actuellement nous sommes toujours en attente et la Province, elle, de son côté, a malheureusement, je dirai, mis les budgets à zéro croyant évidemment depuis 2004 que la Région Wallonne se chargerait de ce travail. Mais la Ville, elle, non seulement a maintenu ses crédits mais les a augmentés justement de manière à essayer de lutter le plus efficacement possible contre les inondations que nous avons connues en 2002-2003.

M. BEUGNIES, Conseiller : Donc, la Province a mis ses budgets extraordinaires à zéro mais pas le budget ordinaire. Il y a quand même un entretien qui se fait mais effectivement, depuis 2004 puisque cela doit être repris par la Région Wallonne, on se pose toujours la question ainsi d'ailleurs que le personnel provincial, si cela va être affecté à la Région ou pas et au budget ordinaire, les cours d'eau sont toujours entretenus mais au budget extraordinaire, effectivement, il n'y a quasiment rien donc des gros travaux ne sont pas entrepris dans l'attente de savoir si cela va être repris oui ou non par la Région Wallonne. Je vous remercie.

ADOpte à l'unanimité – 46e annexe

23^e objet : Renouvellement ponctuel de l'éclairage public des voiries. Approbation des devis IGRETEC et de la mission confiée à l'I.E.H. 3^e/2^e E/2006.426.097.02/CDP

ADOpte à l'unanimité – 47e annexe

24^e objet : Eclairage public, amélioration diverses. Approbation des devis de l'IGRETEC et de la mission confiée à l'I.E.H. 3^e/2^e E/2006.426.095.00/CDP

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit de l'éclairage public, renouvellement. Puisqu'on parle de l'éclairage à renouveler rue de la Lisière et rue Taille Cuvelier, je voudrais ajouter la rue du Trouillon Voûté qui est un véritable coupe gorge dès que le noir arrive.

Or, il y a en soirée, de temps en temps, des réunions qui se tiennent là-bas, des conférences, etc. Donc, je signale simplement.

M. R. BIEFNOT, Echevin : En ce qui concerne les points qui sont repris ici, malheureusement, on ne peut rien changer puisque ce sont des dossiers qui nous viennent lorsqu'ils ont été étudiés par Igretec notamment. Mais en ce qui concerne la rue du Trouillon Voûté dont vous parlez, c'est un dossier précédant qui a déjà fait l'objet d'une disposition ici. Donc, bien entendu, ces dossiers sont étudiés par Igretec et puis mis en application bien entendu mais ce sont toujours en fonction des dossiers étudiés par Igretec puisque je vous le rappelle, l'éclairage public est géré par cette intercommunale.

Mme MERCIER, Conseillère : Je peux encore poser une toute petite question ? Quand des personnes habitant la même rue, s'aperçoivent qu'il y a plusieurs lumières manquantes, à qui doivent-elles téléphoner parce que, en général, elles téléphonent à la Ville mais elles me disent qu'on ne sait pas très bien où les renvoyer. Donc, si on pouvait avoir un numéro précis, ce serait intéressant.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Elles doivent s'adresser en principe à la Ville. Il est évident, je vous le disais, c'est Igretec qui traite ces dossiers là via une société qui s'appelle Net Management. De manière générale, la Ville de Mons, Service des Travaux, sert de boîte aux lettres, pour ces demandes là, ce que l'on demande généralement aux personnes qui appellent c'est de pouvoir identifier le poteau d'éclairage évidemment, il y a une sorte de petite identification qui se trouve sur les poteaux de manière à préciser le lieu. Bien entendu, de manière générale Igretec à ce moment là établit cette demande dans ses plannings et il y a évidemment des exceptions. La Ville de Mons a l'opportunité, dans certains cas, lorsque la situation pour des raisons de sécurité l'exige, elle peut demander une procédure d'urgence. Bien entendu, cette procédure est payante et un peu comme dans n'importe quel service qui se fait dans l'urgence et spécifiquement, le coût de ces travaux là est facturé de manière plus élevée à la Ville de Mons, ce qui fait que bien entendu la plupart du temps, nous transmettons les demandes qui sont traitées à l'ordinaire lorsqu'il s'agit d'une ampoule brûlée sauf dans le cas vraiment où cela concerne un carrefour où la sécurité routière peut être mise en cause. Mais, de toute manière, là aussi j'en profite pour redonner le numéro de téléphone, les personnes qui auraient des points lumineux défectueux peuvent le faire via un numéro de téléphone gratuit qui est le numéro de téléphone vert du Service des Travaux qui est le 0800.92329, durant les heures de bureau il y a un personnel qui répond et pour ce qui

est le soir, le week-end ou jours fériés il y a un répondeur, si la personne laisse ses coordonnées, elle reçoit un contact par la suite.

Mme MERCIER, Conseillère : Je vous remercie, M. l'Echevin.

ADOPTÉ à l'unanimité - 48e annexe

25^e objet : Réfection des trottoirs de la chaussée du Roeulx à Mons. Travaux subsidiés – Crédits d'Impulsion – Cheminements piétons 2004. Approbation de l'avenant n° 2.
3^e/2^e E/2003.SUB.421.030.00/MC

Mme BROHEE, Conseillère : Il s'agit ici en fait d'un avenant à un dossier qui date déjà de 2004, des cheminements piétons qui sont subsidiés notamment par des crédits d'impulsion. Ce dossier a pris énormément de retard notamment d'après un courrier d'un fonctionnaire de la Région Wallonne parce qu'un comité d'accompagnement n'avait pas été constitué. Est-ce que depuis ce courrier qui date de fin 2004, à mon avis, de mémoire, est-ce que ce comité d'accompagnement a été créé, est-ce que notamment les remarques qui avaient été émises par Pédibus, notamment les hauteurs de potelets par rapport aux traversées, protéger les piétons aux abords des traversées, est-ce que cela a été modifié parce qu'au niveau des plans, moi je n'ai rien vu. Et, si le comité d'accompagnement n'a pas été créé, je tiens quand même à signaler que dans le cadre de l'octroi des crédits d'impulsion c'est une condition en théorie sine qua non pour cet octroi, si cela n'a pas été fait, quels sont les risques que la Ville prend et ultérieurement, dans le cadre d'octroi de demandes de crédits d'impulsion, il serait quand même intéressant de veiller à ce que ce comité d'accompagnement soit créé dès le départ pour éviter les retards et ensuite tous les désagréments liés au fait que les dossiers doivent repasser, etc, etc. Merci.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Oui, vous aviez posé la question en section. J'ai tenté d'obtenir la réponse. Il semblerait à ce stade ci, les réponses vont dans le même sens, il n'y a pas de comité d'accompagnement qui a été installé. Je prends note de vos remarques et on va essayer de rectifier le tir. Quant aux risques, là je me retourne vers des gens qui sont plus spécialistes par rapport à ce que vous posez comme question. C'est que les crédits tombent, bien entendu. Et donc, raison de plus pour que l'on soit attentif à rectifier la situation. Mais, je dis à ce stade ci. Mais, il est vrai aussi que je n'ai pas pu obtenir l'information exacte, ce sont des recoupements qui me font donner cette réponse.

M. BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, je voudrais aussi ici remercier le Collège puisque dans ces réfections des trottoirs, c'est précisément pour permettre et faciliter l'accès aux personnes handicapées et donc souligner le fait que le Collège a un souci permanent pour les personnes handicapées et que l'on n'a donc pas des leçons à recevoir de certains. Je vous remercie.

M. VISEUR, Conseiller : Je crois que M. BEUGNIES n'a pas écouté la réponse de M. BIEFNOT sinon il saurait qu'effectivement on n'a pas fait le comité d'accompagnement donc on n'a pas écouté les gens, il faudrait peut-être faire attention à ce que l'on dit quant il y a une réponse.

ADOpte à l'unanimité – 49e annexe

26^e objet : Acquisition d'une chargeuse compacte avec options. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2006.136.045.00/SMC

ADOpte à l'unanimité - 50e annexe

27^e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service Voirie (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2006.421.066. 00/SMC

ADOpte à l'unanimité – 51e annexe

28^e objet : Acquisition de poubelles (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2006.421.067.00/SMC

ADOpte à l'unanimité – 52e annexe

29^e objet : Aménagement de sécurité au chemin à Baraques à Mons. Travaux subsidiés – Triennal 2004/2006 – Année 2005. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2005.421.066.00/MC

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit du Chemin à Baraques. Il va y avoir des aménagements de sécurité ; or, il me revient que la circulation des voitures, motos, etc, est très gonflée à certains moments de la journée. C'est fort insécurisant pour les personnes âgées et les mamans qui doivent traverser la route avec des enfants en poussant une voiture. D'autant plus que les trottoirs ne semblent pas aménagés à certains endroits donc, cela ajoute du danger car il faut descendre sur la route et encore une fois, ce n'est pas très sécurisant. Mais peut-être va-t-on se charger d'aménager aussi les trottoirs et que cela ne se présente plus alors. Parce que les personnes qui habitent là autour sont en effet assez insécurisées, M. l'Echevin.

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, j'aimerais bien intervenir de façon parallèle sur le 29 et le 42. Je le fais maintenant ? En fait, le parallélisme entre ces deux points c'est que ce sont tous les deux des aménagements de sécurité, l'un au Chemin à Baraques, l'autre aux abords de diverses écoles de l'entité. Ils ont tous les deux été soumis à la plate forme des moins valides, on a le PV, des remarques émises par cette plate forme sont du même type, à savoir que les plateaux qui sont prévus se trouvent à la hauteur des trottoirs pour faciliter les traversées, que des potelets qui sont prévus soient remplacés par des barrières pour canaliser les flux, que les hauteurs des potelets soient adaptés tel que défini dans l'abécédaire des aménagements pour personnes moins valides et que notamment des dalles de vigilance soient spécifiques pour les non voyants, qui aident les non voyants et les mal voyants, soient placées aux endroits des traversées.

Maintenant, j'en viens aux différences. La différence entre le 29 et le 42, c'est que pour le 29, depuis la réception du PV de cette réunion, aucune remarque n'a été intégrée dans le dossier. Par contre, pour le 42, certaines des remarques ont été intégrées, d'autres pas, mais il y a une justification de ce refus et à ce moment là, la plate forme sait qu'on a tenu compte de ses avis. Alors, la question que je me pose est pourquoi est-ce qu'il y a une telle différence de traitement entre un dossier ou l'autre. Ils sont tous les deux au plan triennal et dans l'un on intègre et dans l'autre pas, ce ne sont pas forcément des aménagements coûteux, mettre des dalles de vigilance aux endroits de traversées, ce n'est quand même pas ce qu'il y a de plus coûteux. Donc, c'est un peu voir pourquoi il y a cette différence et c'est demander, c'est que d'une manière générale, quand il y a des dossiers d'aménagements, c'est que on intègre dès le départ la demande que les prescriptions qui sont reprises dans ce fameux abécédaire des aménagements pour personnes moins valides soient intégrées pour éviter que systématiquement la plate forme ne doive refaire les mêmes remarques, cela évitera aussi des allers-retours et une surcharge de travail pour les services administratifs, merci.

M. MERCIER, Conseiller : Voilà, pour avoir assisté à plusieurs reprises et même à toutes les reprises, à la plate forme des personnes handicapées, c'est vrai que nous sommes généralement consultés avant l'un ou l'autre aménagement, par exemple pour Hyon, c'était aux environs de la Place d'Hyon, nous avons été consultés mais un petit peu d'après ce que l'on vient de dire maintenant, on ne serait pas consultés à tous les points de vue alors, peut-être être un petit peu plus vigilants à cet égard mais malgré tout depuis, j'ai vu depuis le temps que je fréquente cette plate forme pour personnes handicapées, elle s'est quand même très bien achalandée, il a fallu peut-être deux ans

pour la mettre au point. Autrefois, lorsqu'on demandait l'avis de personnes handicapées, il y avait soit une personne en voiturette qui siégeait et qui donnait son avis, à une autre occasion c'était une personne aveugle qui donnait son avis mais pour la locomotion au niveau des trottoirs, nous n'avons pas exactement les mêmes besoins. Nous, nous avons besoin de bandes podotactiles, les gens en voiturette ont besoin d'un trottoir surbaissé et je crois que ce qui se passe bien au niveau de la plate forme maintenant, c'est que tous les types de handicap sont représentés et que chacun de nous, nous pouvons donner notre avis, indépendamment de cela, en même temps que les personnes handicapées qui siègent à cette plate forme des personnes handicapées, il y a également des gens de terrain, c'est-à-dire les gens de la Ville qui traitent ces dossiers mais également des architectes qui sont très bien au courant de tous les matériaux qui peuvent être utilisés pour aménager ces trottoirs donc si on établit un certain diagnostic de ce qui se fait maintenant par rapport à ce qui se faisait autrefois, il y a quand même une amélioration et je remettrai le même bémol que j'ai toujours mis, c'est-à-dire qu'il faut quand même être vigilants pour que ce ne soit plus certaines histoires qui soient aménagées mais qu'on essaye de balayer, j'allais dire, davantage de trottoirs. Alors, je voudrais aussi dire que quand on fait un quelconque aménagement pour une personne handicapée, qu'elle soit voiturée ou qu'elle soit aveugle, on le fait aussi pour toutes les personnes à mobilité réduite. Si vous n'avez qu'un certain pourcentage de personnes handicapées, si vous augmentez à toutes les personnes qui ont des mobilités réduites, que ce soit une maman avec un landau, que ce soit un enfant qui doit descendre du trottoir parce qu'il y a une voiture parquée ou quelque chose d'analogue, personne à mobilité réduite un plus grand nombre de personnes sont concernées et je crois que quand on fait un aménagement pour une meilleure traversée, pour un trottoir mieux aménagé, en fait on ne le fait pas que pour les personnes handicapées, on le fait pour toutes les personnes à mobilité réduite.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Je vais essayer de répondre parce qu'il y a quand même beaucoup de choses qui ont été dites et pour lesquelles il n'y a pas de difficultés. Simplement faire remarquer que dans ce dossier et le Conseil ici présent est témoin que ce dossier des personnes à mobilité réduite est venu régulièrement au-travers des dossiers qui sont présentés par les travaux. C'est très clair que l'on constate une évolution des mentalités, elle a été longue à se faire jour, de rendre de manière à ce que les services systématiquement effectivement consultent la plate forme des personnes à mobilité réduite. Il a fallu effectivement comme le disait WILLY MERCIER faire en

sorte que cette plate forme soit étoffée par toutes les personnes effectivement représentant les personnes à mobilité réduite à charge pour les services d'intégrer, quand c'est possible, bien entendu les différentes demandes quand elles ne sont pas antinomiques naturellement.

Pour ce qui est de la réponse directement à Madame MERCIER, donc ce dossier bien entendu vous mettez le doigt sur le problème, vous parlez de la circulation dense à cet endroit là, c'est précisément aussi pour cette raison là que les aménagements de sécurité sont prévus.

Vous parlez de l'état des trottoirs, l'état des trottoirs fait partie d'un autre dossier.

Faut savoir aussi que le Collège et le Conseil d'ailleurs a voté cela à plusieurs reprises des augmentations en matière de crédit sur le plan de la réfection des trottoirs.

Donc, il est clair que petit à petit mais il y a un retard qu'il faut combler (et le Bourgmestre dit souvent que la Ville de Mons c'est 1100 kilomètres de trottoirs) et ça demande évidemment des crédits nécessaires pour pouvoir le faire. Et donc, c'est petit à petit et j'imagine que ce Chemin à Baraques sera doté de trottoirs d'ici un certain temps, je ne peux pas vous préciser le délai encore moins dans cette période ci.

Pour ce qui est de la question de Madame BROHEE, donc c'est clair que cela n'apparaît pas dedans mais les remarques qui ont été faites seront intégrées.

En réalité, la différence entre les deux dossiers c'est peut être simplement l'état d'avancement du dossier lorsque ces remarques ont été formulées, peut être que le premier dossier, donc le 29, le dossier était peut être déjà à l'adjudication mais quoiqu'il en soit la volonté est évidemment de faire intégrer les remarques de la plate forme même si elles n'apparaissent pas ici dedans mais incontestablement c'est la volonté que nous avons. Encore une fois quand c'est possible mais vous l'avez signalé vous-même, il y a à des moments donnés, à des remarques de la plate forme, des réponses techniques qui sont faites par les services qui expliquent l'impossibilité dans certains cas de répondre favorablement mais enfin je dirais qu'à 90% des cas on essaye de régler.

Mme BROHEE Hugnette, Conseillère : Je vous remercie pour cette réponse mais concernant la proposition c'est-à-dire que dès le départ les prescriptions prévues dans l'abécédaire des aménagements pour les personnes moins valides soient incluses dans tous les dossiers des petits aménagements de traversées, d'aménagement de trottoirs, etc.

Ca éviterait à terme vu la qualité du travail produit par la plate forme des moins valides, ça éviterait qu'elle ne se cantonne que dans des avis basiques, qui peuvent être intégrés

dès le départ. Ça permettrait à cette plate forme de se réunir pour réaliser des choses un peu plus larges et plus amples. Merci.

M BIEFNOT Richard, Echevin : Madame BROHEE c'est exactement ce que je disais en d'autres termes lorsque je parlais d'évolutions des mentalités de manière, je dis bien à systématiser ce recours à la plate forme dans des dossiers, dans l'élaboration des dossiers. Mais il a fallu un petit peu de temps parce que la gymnastique intellectuelle dans les services n'était pas celle là. Et maintenant de plus en plus souvent, et la volonté, et le Collège et votre serviteur a rappelé à plusieurs reprises. Je crois que cela est rentré dans les mœurs, il faut de temps en temps corriger un petit dérapage mais objectivement Monsieur MERCIER l'a dit, je pense que tout le monde peut le reconnaître, il y a une évolution. Et j'ose espérer que dans les prochaines années et bien il n'y aura plus besoin de ce genre de discours et que systématiquement tout dossier d'aménagement fera l'objet effectivement de cette concertation pour le bien de tout le monde et pour un gain de temps dans les dossiers.

M. MERCIER Willy, Conseiller : Je voudrais peut être encore ajouter autre chose, c'est-à-dire que dans l'avenir je crois que les choses vont être beaucoup plus aisées. Ça fait plus d'un an que nous travaillons au niveau des différents ministères et ça a été lancé par le Cabinet de Madame VIENNE, nous nous réunissons là tout l'assortiment des personnes handicapées et nous sommes en train de rédiger tout un texte, et toute personne qui recevra ce qu'on appelle le « label d'accessibilité » dans une construction ou dans un aménagement, ce seront des gens qui auront respecté tout ce qui se trouve dans ce *label d'accessibilité*. Cela va se passer dans les quelques mois qui vont suivre, on va mettre au courant toutes les personnes qui veulent faire une quelconque construction ou un quelconque aménagement et si ces personnes respectent ces aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite, à ce moment là, il y aura ce fameux *label d'accessibilité* qui sera donné pour cette construction.

Alors, moi je pense que la Ville de Mons et tout ce qui est organisme public va à partir de ce moment là se référer à ce texte pour obtenir justement le *label d'accessibilité*. Je crois que l'on est dans une période véritablement de mouvance, dans une période où l'on fait véritablement des textes sur lesquels on va pouvoir se référer et ce sera beaucoup plus facile parce que comme le dit Madame, on pourra dès le début savoir vers où on va et ne plus devoir recommencer certains aménagements par la suite.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Je vous remercie Monsieur MERCIER. Moyennant ces explications nous pouvons voter le 29 ?

ADOPTÉ à l'unanimité -53e annexe

30^e objet : Réaménagement de la rue du Mont du Parc à Mons. Triennal 2004/2006 – Année 2006. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2006.TRI.421.041/ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 54e annexe

31^e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service Electromécanique (4 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.104.016.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 55e annexe

32^e objet : Bâtiments scolaires, aménagement des sanitaires. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2004.SUB.722.052.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 56e annexe

33^e objet : Acquisition d'un podium couvert. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2006.763.175.00/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 57e annexe

34^e objet : Piscines de Cuesmes et de Flénu. Mise en conformité et sécurisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2006.764.183.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 58e annexe

35^e objet : Réfection du mur d'enceinte du Parc d'Hyon (phase 1). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions de sélection qualitative. 3^e/1^e E/2006.766.198.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 59e annexe

36^e objet : Bâtiments scolaires – Peintures des menuiseries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2006.722.146.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité -60e annexe

37^e objet : Bâtiments communaux – Peintures des menuiseries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2006.104.011.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 61e annexe

38^e objet : Réfection des routes en béton – Exercice 2006. (Havré, rue A. Collier - Jemappes, avenue du Champ de Bataille). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2e E/2006.421.058.00/SMC

ADOPTÉ à l'unanimité - 62e annexe

39^e objet : Installations sportives, travaux de sécurisation dans les locaux contre intrusion. 1^{ère} partie : hall omnisports de Cuesmes et piscine de Flénu, remplacement du système anti-intrusion. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e/1e E/2006.764.180.00/CC

Monsieur M. JACQUEMIN André, Conseiller : On ne répétera jamais assez les efforts qui ont été réalisés par cette mandature concernant les installations sportives et particulièrement pour la sécurité de ces installations.

Malheureusement, il y a des vandales qui s'attaquent aujourd'hui à des écoles, à des installations sportives, ... Les clubs font beaucoup d'effort pour offrir à leurs membres, aux jeunes des installations sportives et sanitaires les plus adéquates mais nous devons pallier bien sûr à ces scandaleuses effractions que l'on connaît dans tous les clubs petits ou grands.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion puisqu'on parle des installations sportives, il y a des rumeurs qui circulent concernant la fameuse tribune de L'Albert à Mons. Alors où en est-on ? Va-t-on aboutir ? Pouvez vous nous donner des informations quant à l'adjudicataire, quant au début des travaux et si pour la saison prochaine enfin les « Populaires » comme on les appelle pourront vivre des matchs dans des conditions plus sérieuses ? Merci beaucoup.

Monsieur BIEFNOT Richard, Echevin : Oui, Monsieur JACQUEMIN concernant votre question relative à la tribune, le dossier avance incontestablement puisque l'adjudication à eu lieu, elle est maintenant transmise au pouvoir subsidiant, pour suite ce qui veut dire sans s'avancer grandement, le temps que le dossier revienne, on peut penser que les travaux pourraient commencer fin de l'année ou début de l'an prochain.

Sans plus d'information actuellement.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Je voudrais souligner ici avec plaisir que jusqu'au bout Monsieur André JACQUEMIN aura défendu au sein du Conseil Communal l'Albert et sa tribune.

ADOPTÉ à l'unanimité – 63e annexe

40^e objet : Ecole des Canonniers à Mons, remplacement de deux brûleurs gaz.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e/1^e E/2006.722.141.00/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

41^e objet : Atelier Piérart – Phase 2 – Lot 4 : équipement téléphonique. Avenant n° 1.
Approbation. 3^e/1^e E/2002.SUB.104.010/MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^e annexe

42^e objet : Aménagements de sécurité aux abords d'écoles situées à Mons, Ghlin, Jemappes et Flénu. Travaux subsidiés – Triennal 2004/2006.
Année 2005 – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e/2^e E/2005.421.066.01/MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 66^e annexe

43^e objet : Modification des équipements de la voirie. Modification d'une bordure de trottoir dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'un immeuble rue de la Raquette et place de Bootle à Mons.
3^e/2^e A/8429 DossierC/3/115

ADOPTÉ à l'unanimité – 67^e annexe

44^e objet : Hôtel de Ville – Accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'étage.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e/1^e E/2006.104.026.00/MG

M. MERCIER Willy, Conseiller : J'interviens encore aujourd'hui, ça ne m'arrive pas souvent d'intervenir pour plusieurs points mais ici on est quand même véritablement concerné. C'est cette accessibilité à cette salle ci qui était véritablement problématique pour une personne en voiturette.

Je me rappelle être descendu à plusieurs reprises avec l'un ou l'autre d'entre vous et on se posait la question et je me rappelle plus particulièrement être descendu en compagnie de Monsieur DI RUPO, et Monsieur le Bourgmestre se disait : « tiens, si quelqu'un en voiturette devait monter ici, comment est ce que l'on pourrait procéder ? » Et bien là nous avons encore été consultés par le biais de la plate forme et je crois que l'on a trouvé ce qui pouvait se faire de mieux justement pour cette accessibilité.

Il y avait d'autres cheminements pour des histoires de bâtiments et tout ça, ce n'était inévitablement pas possible. Alors, on nous a aussi demandé à la plate forme que nous les personnes handicapées on vienne voir sur place le bien fondé des aménagements qui allaient se réaliser parce que c'est tout qui doit jouer.

Je me rappelle être allé un jour dans une administration communale ; *on me dit* « Willy viens voir il y a un fameux monte charge ‘j’aime pas charge’ parce que les personnes handicapées c’est quand même pas une « *charge* » mais enfin un monte « *machin* » et ça marchait très bien et puis quand on arrivait sur le trottoir, on se trouvait sur un trottoir avec une bordure gigantesque. Ici on a poussé le bouchon véritablement au maximum de ce que ça pouvait être poussé. Il y aura d’abord cette espèce d’ascenseur qui va suivre l’escalier, mais arrivé à la Salle des Sacquiaux, il y avait cette difficulté : deux escaliers, d’abord, et puis de deux escaliers et demi au niveau de l’entrée là bas dans le porche. Et on a vu que ce n’était pas possible même à cet endroit là de mettre un plan incliné. Alors le cheminement se fera sur le côté, la salle où le Collège fait ses réunions, je ne sais pas très bien comment ça s’appelle, via le couloir et là on s’est rendu compte que au sortir de ce couloir pour arriver dans la Salle des Mariages, il y a un plan incliné qui n’est peut être pas tout à fait « carrossable ». Alors celui là dans la foulée va être réaménagé. Alors, aujourd’hui en montant avec Isabelle, j’ai vu que dans l’escalier, parce que je n’avais jamais senti ça, je montais en tenant la rampe plus ou moins, mais j’ai senti qu’au niveau des murs il y avait un certain rétrécissement j’espère et je crois puisque les choses sont généralement bien faites que ça été pris en considération pour ce monte escalier qui va être fait pour les personnes handicapées. Et j’en remercie, il faut toujours prévoir l’avenir, on ne sait jamais peut être que dans notre prochain Conseil Communal des personnes handicapées seront ici parmi nous. Personnes handicapées en voiturette alors mieux vaut prévenir que guérir. Voilà Merci

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, moi je ne peux que me réjouir de ça et j’en ai parlé en commission je ne peux qu’avoir une pensée émue envers un ancien de nos collègues, qui je me rappelle atteint de la sclérose en plaque ne savait plus venir ici jusqu’au Conseil Communal. Et je me dis que s’il y avait eu ce fameux escalier mobile, il aurait su continuer son mandat de Conseiller Communal donc je ne peux que souligner ce fait et avoir une pensée émue pour lui. Il s’agissait en l’occurrence de Monsieur Scory

ADOPTÉ à l’unanimité – 68e annexe

85° objet : Ateliers Piérart – Phase III - 4 lots :

Lot 1 : Électricité

Lot 2 : HVAC

Lot 3 : Voirie – Parking

Lot 4 : Peinture et charpente métalliques.

Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions de sélection qualitative 3e/2^e 104.010. E/2006.TRI.Phase III – 4 lots

ADOPTÉ à l'unanimité – 69e annexe

86^e objet : Programme triennal 2004-2006. Demande de transfert des subsides liés au point 5/2005 du programme triennal 2002-2006
« Bâtiment rue d'Enghien, 18 » vers le dossier « Ateliers Piérart – 3^e phase » repris au point 1/2006 dudit programme. 3e/1^e E/Programme Triennal

ADOPTÉ à l'unanimité – 70e annexe

45^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal fin juin et en juillet et août 2006 pour l'administration centrale. G.F.Extr./CD0119

ADOPTÉ à l'unanimité – 71e annexe

46^e objet : ASBL « Maison de la Laïcité » Mons – Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation. G.F. C/C2005/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 72e annexe

47^e objet : ASBL « Maison de la Laïcité » Mons – Budget de l'exercice 2006. Approbation. G.F. C/B2006/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 73e annexe

48^e objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-GHISLAIN A HARMIGNIES
a) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2003 GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 74e annexe

b) Compte général. Exercice 2003. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 75e annexe

c) Budget général des dépenses et des recettes. Exercice 2004. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 76e annexe

d) Compte général. Exercice 2004. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 77e annexe

e) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2005. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 78e annexe

f) Modifications budgétaires à intervenir au budget général – exercice 2005. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 79e annexe

g) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2006. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 80e annexe

49^e objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-GHISLAIN A VILLERS-SAINT-GHISLAIN

Budget général des recettes et des dépenses – Exercice 2006. GF 79026

ADOPTÉ à l'unanimité – 81e annexe

50^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A CUESMES

a) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2003. GF 79007

b) Compte général. Exercice 2003. GF 79007

c) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2004. GF 79007

d) Compte général – Exercice 2004. GF 79007

e) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2005. GF 79007

f) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2006. GF 79007

REMIS

51^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A GHILIN

a) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2003. GF 79014

b) Compte général – Exercice 2003. GF 79014

c) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2004. GF 79014

d) Compte général – Exercice 2004. GF 79014

e) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2005. GF 79014

f) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2006. GF 79014

REMIS

52^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A JEMAPPES

- a) Modifications budgétaires à intervenir au budget général – Exercice 2005.
GF 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 82e annexe

- b) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2006. GF 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 83e annexe

53^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A MONS.

- a) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2003. GF 79029

- b) Compte général – Exercice 2003. GF 79029

- c) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2004. GF 79029

- d) Compte général – Exercice 2004. GF 79029

- e) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2005. GF 79029

- f) Budget général des dépenses et des recettes – Exercice 2006. GF 79029

REMIS

87^e objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-GHISLAIN A HARMIGNIES

- a) Modifications budgétaires à intervenir au budget général – exercice 2002.
GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 84e annexe

- b) Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2002. GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 85e annexe

- c) Modifications budgétaires à intervenir au budget général – exercice 2003.
GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 86e annexe

- d) Modifications budgétaires à intervenir au budget général – exercice 2004.
GF 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 87e annexe

88^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A MONS

- a) Modification budgétaire n°1 à intervenir au budget général – exercice 2002.
GF 79029

ADOPTÉ à l'unanimité – 88e annexe

- b) Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2002. GF 79029

ADOPTÉ à l'unanimité – 89e annexe

89e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A JEMAPPES.

Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2004. GF 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 90e annexe

54^e objet : Auberge de Jeunesse de Mons – Approbation des comptes de l'exercice 2005. Tourisme 498/sd

ADOPTÉ à l'unanimité – 91e annexe

55^e objet : ASBL « Les Amis des Musées de Mons » - Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation. G.F. C/C2005/ASBL/017

REMIS

56^e objet : ASBL « Les Amis des Musées de Mons » - Budget de l'exercice 2006. Approbation. G.F. C/B2006/ASBL

REMIS

57^e objet : ASBL « O.R.C.W. » - Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation. G.F. C/C2005/ASBL/009

ADOPTÉ à l'unanimité – 92e annexe

58^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté Française de Belgique » - Budget des exercices 2005 (2^e semestre) – 2006 (1^{er} semestre). Approbation. G.F. C/B2005-06/ASBL/008

ADOPTÉ à l'unanimité – 93e annexe

59^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté Française de Belgique » -
Compte et bilan des exercices 2004 (2^e semestre) – 2005 (1^{er} semestre). Approbation.
G.F. C/C2004-05/ASBL/008

ADOpte à l'unanimité – 94e annexe

60^e objet : Convention établie entre la Ville de Mons et l'ASBL « EPATT-
Les Galipettes » de Tournai. Aff.Soc.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Donc le dossier 60, il s'agit de l'accueil extra scolaire et d'une convention qui est passée entre une association et une ASBL de Tournai qui s'appelle les '*Galipettes*' qui va faire une succursale en quelque sorte ici à Mons.

Alors j'ai lu cette convention. Evidemment l'accueil extra scolaire dans l'ensemble c'est très bien mais il y a quand même un renvoi en bas de page dans cette convention qui m'inquiète.

Il faut savoir donc que la convention prévoit qu'il y a de l'accueil extra scolaire pendant la période scolaire et qu'il y en a avec d'autres horaires pendant les congés scolaires. Or, à propos de la période des congés scolaires, il y a ce renvoi en bas de page qui dit que l'accueil extra scolaire à ce moment là est réservé aux enfants dont l'un des parents au moins est salarié.

Ce qui voudrait dire qu'il n'y a pas d'accueil extra scolaire en période de vacances pour les enfants de fonctionnaires, pour les enfants de travailleurs indépendants, ... pour tous ceux qui ne sont pas salariés.

La réponse en Commission n'était pas très certaine donc cette discrimination m'inquiète un peu et j'espère que je vais avoir une réponse satisfaisante et rassurante maintenant.

Mme CRUVEILLER Francine, Echevine : Merci Monsieur le Bourgmestre. en fait les emplois qui sont octroyés sont subsidiés par le FESC (Fond des Equipements et des Services Collectifs de l'ONAFTS) Organisation Nationale des Allocations Familiales pour les travailleurs salariés et donc nous sommes obligés de respecter la demande de cette organisation.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : C'est un peu la réponse que je craignais, parce que d'une part si l'ONAFTS fait des exceptions uniquement pour la période extra scolaire pourquoi alors ne pas réserver, c'est pas ce que je propose, mais enfin dans la logique de l'ONAFTS, il faudrait aussi réserver l'accueil des enfants en périodes scolaires, pourquoi faire une différence entre la période scolaire et la période des

vacances pour accepter ou pas les enfants de salariés. Et du point de vue alors de la position de la Ville, par rapport aux habitants je trouve ça tout à fait inacceptable quel que soit le pouvoir subsidiant de faire des avantages en matière d'accueil extra scolaire à une catégorie de la population et pas aux autres. Si on accueille des enfants dans l'accueil extra scolaire, c'est pour tous les enfants des familles de la Ville qui correspondent peut être à un niveau de revenus ou des choses comme ça, ça je veux bien mais pas une discrimination entre dire les enfants de salariés peuvent venir et les enfants de gens qui ne sont pas salariés ne peuvent pas venir.

Ca excusez moi mais je ne peux pas admettre ce genre de discrimination.

Mme CRUVEILLER Francine, Echevine : En fait lorsque nous avons fait le partenariat avec les « *Galipettes* » c'était bien clair et précis. Donc nous, nous ne pouvons pas nous ingérer dans le fonctionnement de l'accueil extra scolaire des « *Galipettes* » mais par contre ce que je peux vous dire c'est que nous avons les plaines de jeux qui fonctionnent pendant tout le mois de juillet et qui sont considérées aussi comme de l'accueil extra scolaire et qui sont ouvertes à toutes les personnes.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Nous votons aujourd'hui sur le texte de la convention et il y a dans le texte de la convention c'est-à-dire dans le vote que nous allons émettre, quelque chose qui nous empêche de l'approuver en tout cas pour notre groupe. Nous nous abstiendrons parce que il n'y a pas que ça dans cette convention, il y a évidemment d'autres bonnes choses en matière d'accueil extra scolaire mais sur ce point là, à cause de ce point là, nous préférons nous abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

30 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BEUGNIES, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX , THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

9 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, MME JUNGST, M. MERCIER, Mme MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 95e annexe

61^e objet : ASBL « Parc Communal de Jemappes » - compte et bilan de l'exercice 2005.
Approbation. G.F. C/C2005/ASBL/015

ADOPTÉ à l'unanimité - 96e annexe

62^e objet : ASBL « Parc Communal de Jemappes » - budget de l'exercice 2006.
Approbation. G.F. C/B2006/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 97e annexe

63^e objet : Acquisition matériel didactique pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons. Ratification des modifications de quantité. 3^e/1^e BD/CC/1548.11.1/LH

ADOPTÉ à l'unanimité – 98e annexe

64^e objet : Aliénation de l'emplacement n°40 du parking couvert Rachot à Mons.
Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité -99e annexe

65^e objet : Aliénation de l'emplacement n°4 du parking couvert Rachot à Mons.
Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 100e annexe

66^e objet : Aliénation de l'emplacement n°30 du parking couvert Rachot à Mons.
Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 101e annexe

67^e objet : Aliénation de l'appartement 1 chambre sis rue H. Delanois, 24/5 à Cuesmes.
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 102e annexe

68^e objet : Rue d'Havré 36, 38, 40 (ancien hôtel de police) – acte de mainlevée –
approbation. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 103e annexe

69^e objet : Mons, Cuesmes, rue du Travail. Acquisition d'une parcelle de terrain cad.
Sect. A n° 87 L 14 d'un contenance de 9 a 50 ca reprise en zone d'activité économique
et située aux abords immédiats de l'atelier de Voirie et Transports. Cellule foncière
RD/MAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 104e annexe

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Voilà nous arrivons maintenant au
huis clos je remercie la presse et l'assistance.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. BIEFNOT B., SPEER, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANK, JOARLETTE, AGUS.

70^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps dans le cadre d'un congé parental accordée à un agent de niveau 1. 1^e 12446

ADOPTÉ – 105e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Démission honorable de ses fonctions accordée à un employé d'administration. 1^e 2808

ADOPTÉ – 106e annexe

71^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. 1^e 3932

ADOPTÉ – 107e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Démission honorable d'un ouvrier semi-qualifié B définitif. 1^e 8/10024

ADOPTÉ – 108e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

72^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Convention de mise à disposition de 7 auxiliaires professionnelles contractuelles auprès de la Province de Hainaut. 1^e 10/4000

ADOPTÉ – 109e annexe

73^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/2 temps accordée à une cuisinière. 1^e 16/10670.1

ADOPTÉ – 110e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction des prestations accordée à une employée d'administration. 1^e 16/17364

ADOPTÉ – 111e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié – Prorogation.
1^e 16/10855.23

ADOPTÉ – 112e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Congé parental par réduction des prestations dans le cadre de l'interruption de carrière accordée à une employée d'administration. 1^e 16/11247

ADOPTÉ – 113e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Interruption complète de carrière accordée à une auxiliaire professionnelle – Prorogation. 1^e 16/10520.7

ADOPTÉ – 114e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Congé parental par réduction des prestations dans le cadre de l'interruption complète de carrière accordée à une employée d'administration. 1^e 10489.5FC

ADOPTÉ -115e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 74^e objet : RÉGIE FONCIÈRE. Démission honorable d'un Premier Directeur.
1^e 3190

ADOPTÉ – 116e annexe

75^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prorogation de la validité de la réserve de recrutement d'opérateurs centre 100 arrêtée par le Conseil communal, le 08.07.2002. SI 9/5014

ADOPTÉ – 117e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prorogation de la validité de la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs arrêtée par le Conseil communal, le 31.01.2005.
SI 10Gen/5037

ADOPTÉ -118e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Démission honorable d'un Premier Sergent pompier professionnel. SI-4998/3524

ADOPTÉ – 119e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

76^e objet : Désignation d'un membre suppléant de la Ville au Conseil d'Administration de l'ASBL « ECOMONS ». Economie

ADOPTÉ – 120e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

77^e objet : Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de l'ASBL « Gestion Centre-Ville » Économie

ADOPTÉ - 121e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

78^e objet : Désignation de 4 représentants de la Ville de Mons dans le cadre de la constitution d'un comité d'accompagnement pour la structure extrascolaire « Les Galipettes » d'Hyon. Aff.Soc.

ADOPTÉ – 122e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

79^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES. Interruption de carrière par réduction des prestations d'une puéricultrice APE. Prolongation. 1^e 16/10933-02

ADOPTÉ – 123e annexe

80^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire d'instituteurs (trices) primaires. 8^e/1^e
3129/3283/3205/3279/3280/3230/3303/3141/3148

ADOPTÉ - 124 e à 132 e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.
8^e/1^e 3061/3316

ADOPTÉ -133e et 134e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3578/3310/3372/3581

ADOPTÉ – 135 e à 138 e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3376/3577

ADOPTÉ – 139 e et 140 e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Modification de la délibération du Conseil communal accordant démission de ses fonctions à une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 6083

ADOPTÉ – 141e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de morale laïque. 8^e/1^e 3118

ADOPTÉ – 142e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6447

ADOPTÉ – 143e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école sans classe. 8^e/1^e 6828

ADOPTÉ – 144e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un directeur d'école sans classes. 8^e/1^e 6589

ADOPTÉ – 145e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 5783

ADOPTÉ – 146e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6101

ADOPTÉ – 147e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps justifié par des raisons sociales et familiales à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3120

ADOPTÉ – 148e annexe

81^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8^e/2^e 8576

ADOPTÉ – 149^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e/2^e 7922

ADOPTÉ – 150^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e/2^e 8536

ADOPTÉ – 151^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

82^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS.

Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle.
8^e/2^e 6406

ADOPTÉ - 152^e annexe

83^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE –
MONSFORMATIONS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur. 8^e/2^e 8554

ADOPTÉ – 153^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e/2^e 8437

ADOPTÉ – 154^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e/2^e 8218

ADOPTÉ – 155^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e/2^e 8384

ADOPTÉ – 156^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e/2^e 8556

ADOPTÉ – 157^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice (récapitulatif).
8^e/2^e 8198

ADOPTE – 158e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2006.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====